



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 11 AVRIL 2008

PRESENTS : M. Jean GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, Conseillers Membres du Bureau ; Mme BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme GENTILI, MM. POMMIEZ, LOZANO, Délégués Titulaires de la Ville de Bayonne ; MM. DAUBAGNA, ROUX, PAUL-DEJEAN, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. Jacques VEUNAC, Délégués Titulaires de la Ville d'Anglet ; MM. Jakes ABEBERRY, LAFITE, Délégués Titulaires de la Ville de Biarritz ; Mme DURRUTY, M. CAUSSE, Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, Délégués Suppléants de la Ville de Bayonne ; M. CAZAUX, Mme GETTEN PORCHÉ, M. LIÉNARD, Délégués Suppléants de la Ville d'Anglet ; MM. POUYEYS, DOMÈGE, Mmes PRADIER, LANNEVERE, Délégués Suppléants de la Ville de Biarritz.

ABSENTS OU EXCUSES : M. BRISSON, Mme CONTRAIRES, Délégués Titulaires de la Ville de Biarritz ; M. CÉLAN, Délégué Suppléant de la Ville d'Anglet.

PROCURATIONS : M. BRISSON à M. DOMÈGE ; Mme CONTRAIRES à Mme LANNEVERE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 18 - RESSOURCES - FINANCES.
CONVENTION FINANCIERE PLURIANNUELLE AVEC LA MISSION LOCALE AVENIR JEUNES PAYS BASQUE.

Monsieur Henri LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La convention financière pluriannuelle signée pour la période 2005-2007 avec la Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque a pris fin le 31 décembre 2007.

Le Conseil Communautaire a décidé, lors de sa séance du 21 janvier dernier, la conclusion d'un avenant prévoyant une prorogation de cette convention jusqu'au 1er avril 2008 et le versement d'une somme de 67 037 € afin de couvrir le besoin de trésorerie, dans la continuité des actions existantes.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

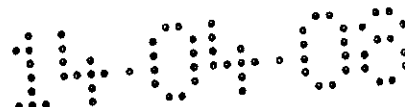
de Bayonne le 14. AVR. 2008

Affiché le 14. AVR. 2008



Le Président

Jean GRENET



Une nouvelle convention, annexée ci-après, a été élaborée pour la période du 1er avril 2008 au 31 décembre 2010. Elle prévoit, dans le cadre de la poursuite des missions de l'Association concernant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, une évolution de la participation communautaire limitée à 2 % par an.

Les subventions allouées depuis 2005 ainsi que les montants proposés à compter de 2008 sont les suivants :

Rappel des subventions attribuées			Subventions proposées		
2005	2006	2007	2008	2009	2010
197 172 €	197 172 €	197 172 €	201 113 €	205 134 €	209 231 €
			(+ 2 %)	(+ 2 %)	(+ 2 %)

En ce qui concerne l'année 2008, la subvention proposée comprend la somme de 67 037 € au titre de la prorogation de la convention 2005-2007.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- de valider les montants de subventions ci-dessus, représentant une enveloppe financière de 615 478 € sur trois ans ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante, dont le projet est annexé au présent rapport.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ